

Q&R
Webinaire-Questions/Réponses RTC 2021
30 Mai 2022

Q : le personnel autre que temps thérapeutique avec absence de +6 mois doit il apparaitre dans la section' abs longues maladie " . Pour enc = on a ouvert une sa "absence longue maladie " et selon superviseur on doit mettre toutes les absences de +6 mois tout personnel confondu.

R : oui, c'est bien cela

Q: Le remplaçant d'un personnel en longue maladie est bien à affecter sur la section consommatrice

R : oui, c'est bien cela

Q: Pour les secrétaires médicales, quelles activités resteraient sur les SAC ou consultations ?

R: Pour les secrétaires médicales, on trouverait pas ex les comptes rendus médicaux, les prises de rdv..., la gestion de gestion de planning

Q: faut-il éclater le volontariat que les SA cliniques (IDE, AS ou ASH qui ont travaillé sur leur temps de repos ou congés sur d'autres unités que leur affectation d'origine).?

R : il convient de répartir les personnels sur les sections sur lesquelles ils travaillent.

Q: Pour le personnel en longue maladie, nous ne maintenons que la prévoyance, les remboursements sont déduits des charges de salaires et n'apparaissent pas en produits. Faut-il le signaler en commentaire ?

R: Si c'est le bon compte comptable, il n'y a pas à le signaler.

Q: Comment traité les personnels de kiné ? sur la SA plateau kinésithérapie ?

R: Pour le champ MCO : Il faut effectivement imputer les charges kiné sur la SAMT Plateau Kiné 932731 . L'arbre analytique de l'activité de RR en MCO a en effet évolué pour le RTC 2021. Cette SAMT sera ensuite à déverser sur les SAC MCO à l'aide de clé de ventilation.

Pour le champ SSR : Il faut effectivement imputer les charges kiné sur la SAMT Plateaux techniques de RR- Plateau Kiné 93271123. Ces charges ne sont pas ventilées sur les SAC SSR car ces SAMT sont des fonctions définitives.

Q: Pour un congé maternité (3e enfant) de 9 mois, on le considère comme courte durée ou longue durée ? et donc affectation en SA d'origine ou en LGG SALP ?

R: Pour le 3eme enfant, on considère que c'est de la longue durée.-

Q: Y-a-t'il un traitement particulier pour l'activité libérale des médecins ?

R: Cela dépend du compte comptable d'enregistrement. Pour un enregistrement en compte 621, ils seront enregistrés en personnel extérieur-

Q: faut-il ventiler le cout de la provision CET sur les SA où sont imputés les agents concernés ?

R: Oui sur la SA où sont imputés les agents-

Q: Notre ventilation de personnel est conforme à la nomenclature M21(CDI, CDD,..). Les délais étant très courts pour la restitution, pouvons nous affectés tous les personnels Non Médicaux en personnels autres.

R: L'ATIH vous encourage à le mettre en place la distinction PS/PA pour les prochaines campagnes.-

Q: Pour le personnel médical d'imagerie qui participe à des staff ou des RCP dans d'autres service (ex : un radio qui fait les staff de pneumo tous les jours pour la lecture des scanners), faut-il affecter une partie de son temps en pneumo ? Merci

R: Oui si c'est récurrent et significatif

Q: le recueil activité des kiné AMC permet d'alimenter l'UO et de procéder à la ventilation sur les SAC comment faire la distinction chevet du patient / plateau ?

R: Il convient d'interroger le professionnel ou bien faire une enquête flash.-

Q: Pour le PM qui intervient dans le cadre de RCP, comment fait-on pour le répartir ? Exemple des radiologues qui interviennent une demi-journée en RCP pour de la pneumo

R: Si le temps est significatif, il faut bien sûr en tenir compte.

Q: La gestion de la facturation et encaissement des consultations externes est bien à affecter à la section accueil ?

R: L'AA 2021 fait bien apparaitre cet item dans la SA AGM-

Q: Bonjour, pour les A.M > à 6 mois, quel est le point de départ ? exemple arrêt au 01/10/2020 et reprise au 15/05/2021

R: C'est la date officielle qui fait foi -

Q: Pour les charges de personnels de la médecine du travail c'est bien sur la SALP Médecine du travail?

R: oui c'est bien cela-

Q: pour le Kiné qui tombe sur les SA MIG ? On les laisse sur les MIG ?

R: les kiné sur les MIG sont bien à affecter sur les MIG-

Q: Quelle est la méthode utilisée par les établissements qui distinguent PS/PA ?

R: L'ATIH va investiguer sur ce sujet.

Q: Nous avons une brancardière qui transporte avec notre véhicule des patients pour des examens radiologiques à l'extérieur, doit on appliquer la quote part de cette activité sur le transport motorisé des patients ?

R: Dans Clé UO, il faut isoler une quote part de courses pour l'extérieur-

Q: Je reviens sur la question des arrêts sup. à 6 mois : dans le cas d'un arrêt qui débute par ex; le 1/06/20 avec reprise au 1/4/2021--> LGG SALP même si que 3 mois d'arrêt en 2021 ?

R: Sur 2021, ca fait 3 mois et donc on applique la règle < 6 mois-

Q: Temps FIR des psy = temps Formation Information Recherche ; il représente 20% du temps de travail en psychiatrie

R : Il convient de créer une section HORS_ETUDE_ACT001 dans l'écran « Autres sections » avec votre libellé.

Q: Merci pour vos réponses déjà reçues sur le sujet. Pour les consultations privées réalisées par nos PH, j'isole ce temps dédié par les PH et je les comptabilise effectivement dans le nombre de consultations pour que le périmètre reste le même. Je poursuis donc comme celà ?

R : Oui